

sont nommés par le gouverneur général en conseil sous l'empire des termes exprimés de la loi. L'honorable député de Queen (M. Davies) affirme que l'Auditeur général a été créé officier indépendant par le parlement. Je diffère tout à fait d'avis avec lui à cet égard. On pria le parlement de le créer officier indépendant, et de lui conférer le droit de nommer, de classer ses employés, de leur donner de l'avancement de classe, comme cela se pratique en Angleterre; mais le parlement refusa absolument de le rendre indépendant à cet égard. Que l'honorable député (M. Davies) lise, parcourt la loi du commencement à la fin et il verra que le seul point par où l'Auditeur général diffère de l'employé du service civil ordinaire est celui de la nature de sa charge à l'égard de laquelle, naturellement, il est tout à fait indépendant de l'exécutif du pays.

M. DAVIES (L.P.-E.): C'est là le point essentiel.

M. DICKEY: Mais les commis qu'il nomme et ceux à la nomination desquels conclut la pétition présentée par lui-même au parlement, sont des fonctionnaires nommés par le gouverneur général en conseil.

M. DAVIES (L.P.-E.): Dans le premier cas.

M. DICKEY: Biaisiez sur la question et prenez les détours que vous voudrez en dernière analyse cela équivaut à une tentative faite par un chef d'un des départements de l'administration, s'adressant au parlement par voie de pétition, et au moyen d'un comité de la Chambre, cherchant à forcer la main au cabinet et à l'obliger d'augmenter les dépenses et l'importance de son propre département. C'est un mauvais principe; propre à créer des embarras et des ennuis. Il enlèverait à l'exécutif canadien la responsabilité qu'il lui incombe de porter relativement à la dépense des deniers publics. Supposons que le cabinet accédant à cette requête, nomme, comme il le peut faire, pour siéger au comité une majorité composée de ses propres partisans, et que le comité recommande des dépenses extravagantes dans le département de l'Auditeur général, dans quelle situation se trouverait le cabinet? Je serais bien aise que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) voulût bien nous dire quelle serait dans ce cas la responsabilité ministérielle? Comment pourrait-on greffer sur le système anglais de la responsabilité ministérielle une excroissance aussi odieuse que celle d'un auditeur général jouissant vis-à-vis du cabinet d'une indépendance de cette nature, nul n'étant responsable des dépenses faites par son département. Il n'est pas responsable lui-même; et ni le comité de la Chambre ni le cabinet ne seraient responsables; et la conséquence serait que les deniers publics seraient dépensés sans que personne en fut responsable. Encore un mot, M. l'Orateur, et j'ai fini. Au fond, de quoi s'agit-il ici? De quoi se plaint-on? A entendre parler, l'honorable député de Queen (M. Davies) et l'honorable député de Bothwell (M. Mills), on croirait que l'Auditeur général est victime de quelque criante injustice; qu'il est persécuté par le cabinet; qu'on a semé sur ses pas dans l'exécution de ses devoirs officiels tous les obstacles possibles; que cet inique gouvernement tory, auquel, par parenthèse, l'honorable député de Queen (M. Davies) a fait allusion en termes si calmes et si

modérés dans le cours de sa harangue—que, ce gouvernement, dis-je, pour voiler ses iniquités, a systématiquement opprimé l'Auditeur général.

Eh bien! M. l'Orateur, il n'y a rien dans la pétition à l'appui de cette prétention. Aux termes de la pétition, l'Auditeur général se plaint de ce que ses employés ne reçoivent pas un avancement de de classe assez rapide. Quel rapport cela a-t-il avec leur travail? Est-ce que John Smith, commis de première classe travaillera davantage parce que vous l'aurez fait premier commis; ou bien, est-ce que Tom Jones, commis de troisième classe, en travaillera mieux parce que vous l'aurez fait commis de deuxième classe? La pétition ne parle pas d'ajouter un seul employé au département. Elle ne prétend pas que l'Auditeur général soit court d'employés. On n'allègue point qu'il ait jamais été dans l'embarras, faute d'employés. Et cependant, voilà ce que les honorables messieurs de la gauche affirment, bien que la pétition qu'ils ont en mains fasse voir à la Chambre et au pays que tout ce dont l'Auditeur général se plaint, c'est de ne pouvoir donner un assez rapide avancement aux employés avec lesquels il a travaillé et auxquels il s'est attaché au contact quotidien. On n'insinue point qu'ils ne peuvent pas accomplir le travail du bureau. On n'insinue point qu'il soit incapable de préparer ce volumineux rapport, dont il pourrait fort bien supprimer la moitié, s'il avait une idée plus modeste de ses fonctions. L'Auditeur général se plaint de ce que le crédit affecté à ses commis surnuméraires ait été réduit dans les estimations budgétaires. Je vais faire une proposition à l'honorable député. S'il veut se donner la peine de parcourir les différents ministères de l'administration, et s'il trouve un seul sous-chef de ministère qui ne murmure pas contre le ministre des Finances parce qu'il a supprimé les crédits ordinaires pour les commis surnuméraires, je concéderai que l'Auditeur général a été fort mal traité. Mais si l'honorable député constate, comme c'est le cas, que l'Auditeur général touchant cette question des commis surnuméraires, est mieux traité, que n'importe quel chef de département dans toute la série des ministères de l'administration, alors il admettra que l'Auditeur général n'a aucun grief sérieux, relativement aux autres officiers du gouvernement. M. l'Orateur, tout le monde sait que nous nous efforçons actuellement—avec un succès que les honorables députés de la gauche peuvent révoquer en doute—à faire régner l'économie; l'honorable député d'Oxford-sud, dans un accès de candide franchise, a bien voulu admettre qu'à son avis le ministre des Finances faisait tout son possible pour réduire les dépenses; et de quoi se plaint-on? Que l'Auditeur général dans cette réduction générale qui se rapporte à tous les départements, a perdu une somme de \$500, avec laquelle il aurait pu employer des commis spéciaux. Voilà tout ce qu'il y a dans la pétition. Il est inutile pour les honorables députés de la gauche de croire que l'Auditeur général déclare dans sa pétition qu'il est gêné dans son travail ou qu'il éprouve de la difficulté à critiquer le gouvernement, ou qu'il n'a pas assez d'employés pour faire son travail. Il n'allègue rien de tel. L'Auditeur général déclare seulement, et il prend la peine de s'écarter de son sujet pour dire:

Votre pétitionnaire n'entend pas se plaindre de la manière dont ce bureau a été traité jusqu'à il y a un an ou deux. Le succès du bureau, tel qu'il est, a été effectué